

Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

Vu le code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Le Havre Normandie ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie

Délibération n°2973/2026/GRH Domaine : Gestion des ressources humaines

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie réuni en formation plénière le 12/03/2026 délibère sur :

Article 1:

Le Conseil d'Administration délibère sur la proposition du volume de primes de la composante 3 du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC C3) pour la session 2026 susceptibles d'être allouées.

Article 2:

Le Conseil d'administration approuve l'attribution des trente (30) primes RIPEC C3 pour la session 2026.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

UNIVERSITÉ
LE HAVRE
NORMANDIE
Le Premier Vice-Président
en charge des projets stratégiques
et des moyens
Jean-Noël CASTORIO

Résultats du vote :

Nombre de votants : 30
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 2
Blancs : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

☒ Adoption
☐ Refus